

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 850.287

N° 1.278.925

Classification internationale

G 10 d

**Perfectionnements aux manches de guitares.**

M. ROGER, RENÉ JACOBACCI résidant en France (Seine).

Demandé le 20 janvier 1961, à 15^h 9^m, à Paris.

Délivré par arrêté du 6 novembre 1961.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 50 de 1961.)

La présente invention est relative à des perfectionnements aux manches de guitares remarquables notamment par le fait qu'ils sont établis en alliage métallique léger et sont réunis au coffre d'une façon amovible.

De tels manches métalliques présentent, malgré leur faible poids, une rigidité bien supérieure à celle des manches en bois même armé et, de ce fait, ils conviennent plus particulièrement mais non exclusivement aux guitares dites électriques qui nécessitent généralement une forte tension des cordes spéciales.

En effet, l'usage a permis de constater que cette tension constante des cordes déterminait rapidement un cintrage du manche de la guitare entraînant une modification de la position des dites cordes préjudiciable au bon fonctionnement de l'instrument.

Selon un mode de réalisation, le manche, venu de moulage ou en un alliage léger, présente des parties évidées, ayant pour but de diminuer son poids, et disposées sous forme de cellules afin que les cloisons les séparant constituent des nervures de renforcement.

Le manche comporte également un talon inférieur présentant un trou, lamé sur une certaine profondeur, et destiné à permettre sa solidarisation avec le coffre ou caisse de résonance par l'entremise d'un boulon et d'un écrou par exemple.

Un manche métallique d'une telle conception offre encore l'avantage d'être facilement démontable puisqu'il n'est pas collé ce qui permet l'interchangeabilité soit du coffre soit du manche selon la réparation ou le remplacement à effectuer, d'où gain de temps appréciable.

Enfin, le manche présente une section moins importante que celle des manches en bois, ce qui augmente sa maniabilité et, de plus, il peut être réglé angulairement par l'interposition de cales appropriées entre son talon et le coffre de l'instrument en fonction des microphones utilisés.

L'invention sera mieux comprise par la description qui va suivre et en se référant au dessin annexé

à titre d'exemple indicatif mais non limitatif dans lequel :

La figure 1 représente en élévation une manche de guitare établi selon l'invention;

La figure 2 est une coupe longitudinale de ce manche;

La figure 3 en montre la vue de dessus;

La figure 4 est une coupe partielle, et à plus grande échelle, montrant principalement le mode de fixation du manche sur le coffre de la guitare.

En se reportant au dessin et selon un mode de réalisation le manche de guitare, plus particulièrement mais non exclusivement destiné à celles dites électriques, est établi en alliage léger moulé, puis usiné, et il présente, dans sa face supérieure destinée à recevoir la plaque de touche, des évidements 1 d'allègement disposés sous forme de cellules afin que les cloisons 2, les séparant, constituent des nervures de renforcement.

Le cordier 3 et le talon 4 de fixation du manche sur le coffre 5 de la guitare sont également évidés en 6 et 7 sur une certaine profondeur.

Le talon 4 présente vers sa base un trou 8 lamé en 9 permettant sa solidarisation avec le coffre 5 de la guitare par l'entremise d'un boulon 10 et d'une plaque-écrou 11 prenant appui derrière le tasseau interne 12 dudit coffre.

Une telle conception de guitare à manche amovible permet indifféremment l'interchangeabilité de ses deux parties principales ce qui est très avantageux en cas de réparation.

Enfin, le mode d'assemblage des deux pièces de l'instrument permet, selon le type de microphone utilisé, d'interposer des cales d'épaisseur en nombre variable entre son talon 4 et la caisse 5.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux manches de guitares mais s'étend, au contraire, à tous autres instruments à cordes.

RÉSUMÉ

Perfectionnements aux manches de guitares, caractérisés en ce que :

1° Le manche est réalisé par moulage et usinage, en alliage léger et son corps, convenablement allégé par des évidements appropriés, peut être réuni d'une façon amovible par son talon inférieur au coffre ou caisse de résonance de l'instrument;

2- Selon un mode de réalisation, les parties évidées du manche sont établies dans la face destinée à recevoir la plaque de touche et elles sont disposées sous forme de cellules afin que les cloisons les séparant constituent des nervures de renforcement; le talon inférieur et partiellement évidé du manche présente, vers sa base, un trou lamé sur une certaine profondeur permettant sa solidari-

sation avec le coffre de l'instrument par l'entremise d'un boulon et d'une plaque-écrou prenant appui derrière le tasseau interne dudit coffre;

3° Une telle conception du manche interchangeable facilite les réparations et permet l'interposition de cales appropriées entre son talon et la caisse de la guitare en fonction du type de microphone utilisé.

ROGER, RENÉ JACOBACCI

Par procuration :
Cabinet VANDER-HEYM

Fig. 1

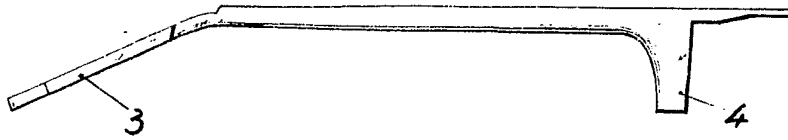


Fig. 2

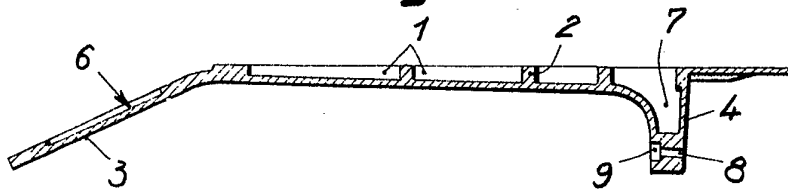


Fig. 3

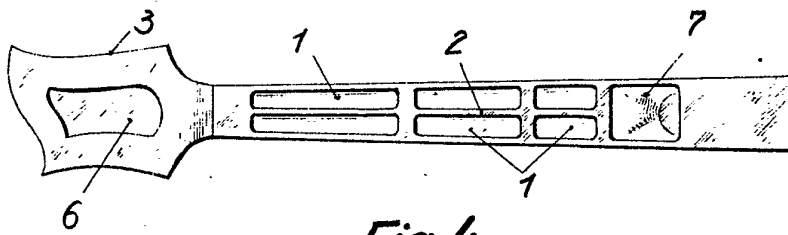


Fig. 4

